



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2023-312

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

74_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie / Pôle pilotage et ressources

74-2023-12-08-00002 - DDFIP/Division stratégie et relation usager/arrêté
2023-0053 portant fermeture exceptionnelle des SPF les 2 et 3 janvier 2024
(1 page)

Page 3

74_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Savoie

74-2023-12-08-00002

DDFIP/Division stratégie et relation usager/arrêté
2023-0053 portant fermeture exceptionnelle des
SPF les 2 et 3 janvier 2024



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE.**

18 rue de la gare
BP 330
74 008 Annecy cedex

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité foncière

La directrice départementale des finances publiques de la Haute Savoie

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-133 du 31 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Les services de publicité foncière de la direction départementale des Finances publiques de la Haute Savoie :

Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Annecy,

Services de la publicité foncière de Bonneville

seront fermés à titre exceptionnel le mardi 2 et le mercredi 3 janvier 2024.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Annecy, le 8 décembre 2023

Par délégation du préfet,
L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques
de la Haute-Savoie

Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES